
PIECES À FOURNIR

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour la délivrance d'une carte nationale d'identité pour mineur : présence obligatoire du représentant légal et de l'enfant mineur.

Renouvellement

- original et photocopie de l'ancienne carte nationale d'identité
- original et photocopie d'un justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins d'un an
- 1 photo d'identité non découpée de moins de six mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)*
- si le demandeur est hébergé : original et photocopie d'une pièce d'identité, d'une attestation d'hébergement et d'un justificatif de domicile de l'hébergeur. La personne hébergée doit également fournir un document à son nom et à l'adresse indiquée (inscription scolaire, attestation de couverture sociale, etc.)
- en plus pour les mineurs : original et photocopie de la pièce d'identité du représentant légal

Première demande

- copie intégrale de l'acte de naissance (sauf si votre commune de naissance est reliée à Comédec)
- original et photocopie d'une pièce d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire, etc.)
- original et photocopie d'un justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins d'un an
- 1 photo d'identité non découpée de moins de six mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)*

- passeport si vous en avez un
- si le demandeur est hébergé : original et photocopie d'une pièce d'identité, d'une attestation d'hébergement et d'un justificatif de domicile de l'hébergeur. La personne hébergée doit également fournir un document à son nom et à l'adresse indiquée (inscription scolaire, attestation de couverture sociale, etc.)

Perte ou vol

- copie intégrale de l'acte de naissance (sauf si votre commune de naissance est reliée à Comédec)
- original et photocopie d'un justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins d'un an
- déclaration de perte à faire en Mairie
- déclaration de vol à faire à la Gendarmerie
- 1 timbre fiscal de 25€
- 1 photo d'identité non découpée de moins de six mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)*
- si le demandeur est hébergé : original et photocopie d'une pièce d'identité, d'une attestation d'hébergement et d'un justificatif de domicile de l'hébergeur. La personne hébergée doit également fournir un document à son nom et à l'adresse indiquée (inscription scolaire, attestation de couverture sociale, etc.)

*Format : la photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.